

AFFAIRE No 20 - REALISATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL A LA MONTAGNE
CHEMIN NEUF - APPROBATION DU TRAITE DE CONCESSION A LA
S.E.D.R.E. - VENTE DU TERRAIN D'ASSIETTE A CETTE SO-
CIETE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de concourir à l'effort de construction en mettant sur le marché, à prix coûtant, des terrains prêts à bâtir, la Commune a étudié un projet de lotissement social de quatre-vingts parcelles environ à réaliser sur un terrain de huit hectares, sis à la Montagne / Chemin Neuf (références cadastrales : section BY no 571 (partie) et no 572).

Je vous propose de concéder à la S.E.D.R.E. l'aménagement et la commercialisation de ce lotissement dont les parcelles, d'une superficie moyenne comprise entre 600 et 700 m², devraient pouvoir être vendues à un prix moyen de l'ordre de 200 000 F T.T.C..

En cas d'accord de principe, il convient que vous approuviez :

- le bilan prévisionnel de l'opération ;
- le projet de traité de concession ;
- le projet de vente du terrain d'assiette à la S.E.D.R.E., au prix de 50 F par mètre carré (représentant son prix d'achat actualisé).

Je vous demande, en outre, de bien vouloir m'autoriser à signer le traité de concession, ainsi que l'acte de vente.

Je mets cette affaire aux voix.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission du Cadre de Vie

Elle émet un avis favorable.

Ce lotissement doit être un intermédiaire entre le logement social traditionnel et celui de standing moyen. Des critères devront être déterminés par la Commission pour éviter tout dérapage. Les personnes retenues devraient pouvoir bénéficier des aides départementales à la construction.

Commission des Finances

Le coût de l'opération est le suivant :

* Etudes générales	204 000
* Terrains	3 917 000
* Travaux de V.R.D.	9 588 250
* Frais financiers	1 364 000
* Frais généraux	1 417 250
* Dépenses diverses	100 000
	<hr/>
Total	16 590 500

Elle émet un avis favorable.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

M. HOARAU M. : Vous pouvez constater que ce sont les travaux de V.R.D. qui grèvent le bilan de l'opération. Ils représentent à eux seuls quelque 9 588 250 F.

En somme, pour un coût d'acquisition des terrains de 4 000 000 F, le lotissement revient à environ 16 600 000 F, soit quatre fois plus -c'est ce qui explique le prix de la cession de la parcelle fixée à 200 000 F-.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. MANES : Pourquoi est-ce que ces travaux de V.R.D. sont aussi onéreux ?

Ce terrain, à ma connaissance, n'est pas tellement accidenté.

II .O.A.S
INTERM

20

M. HOARAU M. : Le devis qui a été établi atteint ce chiffre-là. Ledit terrain est assez difficile. Ainsi, la partie évacuation des eaux pluviales nécessite de nombreux aménagements, de même pour les eaux usées.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ?

Je mets cette affaire aux voix. Opposition ? Abstention ?

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.